

LE
PEIRO

Dordogne

Préfet

Préfet Général de la Dordogne

Castelnaud-La Chapelle

Préfecture : Nathalie MANET-CARBONNIÈRE

Monsieur Jacques BILLANT
Préfet de la Dordogne
2, rue Paul Louis Courier

24019 PERIGUEUX CEDEX

Nos réf :
GP/BS/GC

Sarlat, le 23 avril 2013

Monsieur le Préfet,

Le 20 septembre 2010, la société HEXAGON GAZ déposait une demande de permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Brive ». Ce permis concernant les départements de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne, vous avez été chargé de coordonner l'instruction de ce dossier en application du décret n°2006-649 du 2 juin 2006.

Ainsi, le 19 janvier 2011, vous avez transmis à la DREAL Aquitaine le dossier de la société HEXAGON GAZ qui a été jugé recevable le 31 janvier 2011. Conformément à l'article 19 du décret du 2 juin 2006, vous avez ensuite demandé la mise en concurrence. C'est ainsi que les avis de mise en concurrence ont été publiés le 19 février 2013 par le Journal Officiel de l'Union Européenne et le 26 février 2013 par le Journal Officiel de la République Française.

Il vous appartient désormais de transmettre, sous un délai de quatre mois, l'avis de vos services, le rapport de la DREAL ainsi que votre avis au ministère conformément à l'article 22 du même décret.

Alors que les élus, les associations et les citoyens n'avaient pas été sollicités au moment où les concessions avaient été retenues, désormais, tous peuvent suivre l'évolution et le calendrier de cette procédure grâce à la volonté d'information mise en œuvre par Madame Delphine BATHO, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

C'est donc dans ce cadre que j'ai souhaité vous indiquer que je suis totalement opposé à la délivrance de ce permis qui constituerait pour moi un anachronisme aux conséquences néfastes pour notre région. En effet, alors que depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics, les élus, les associations et les citoyens œuvrent pour préserver le patrimoine naturel et historique du Périgord Noir, la recherche ou l'exploitation de gaz, qu'ils soient de schistes ou de houille, anéantiraient tous ces efforts.

Aussi, je me permets de vous demander de bien vouloir prendre en considération ma position ainsi que les arguments que ne manqueront pas de vous communiquer tous les opposants à ce permis afin de transmettre un avis défavorable au ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Et les plus cordiales

Germinal PEIRO

